



CONSEIL MUNICIPAL

- Compte rendu de la séance du 10 décembre 2018 à 19h00-

Présents : 19 conseillers

Absents : HELIAS Patrice (procuration BERROU Gaëlle), GOUZIEN Marie-Thérèse (procuration GARREC Marcel), LE FLOC'H Jean-Yves (procuration CRÉDOU Ronan), CHOSSEC Adeline (procuration STEPHAN Nelly), HENAFF Laetitia (procuration RENIER Martine), STEPHAN Patrick (procuration SCAON Marie-Pierre), BOUNIER Yannick, L'HELGOUALC'H Alan.

Madame SCAON Marie-Pierre a été élue secrétaire.

1/ Délibération approuvant le regroupement des deux directions au sein du groupe scolaire Louis Courot.

2/ Délibération approuvant l'engagement de la commune dans la démarche Infra POLMAR de la CCPBS et désignant les référents suivants : Monsieur Ronan CRÉDOU, référent élu, Monsieur Gilles LE MAOUT, référent technique, Monsieur Gilles STEPHAN, référent administratif pour suivre la démarche Infra POLMAR et participer au groupe de travail chargé d'adapter la méthodologie générale élaborée par Vigipol aux spécificités du territoire intercommunal.

3/ Délibération portant rectification matérielle de la délibération n°2018 – D 8, du conseil municipal du 15.11.2018 intitulée « Budget 2019 de la commune – Vote de crédits avant le vote du budget ».

VU pour être affiché le 13.12.2018 conformément aux prescriptions de l'article 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire,
Ronan CRÉDOU